



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 05 novembre 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 octobre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. SBRAGGIA à M. le MAIRE, Mme RUGGERI-ZANETTACCI à M. VOGLIMACCI, M. VANNUCCI à Mme CORTICCHIATO, M. PAOLINI à M. LUCCIONI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme OTTAVY SARROLA, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. FERRARA à M. BILLARD, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. HABANI, Mme MASSEI à Mme BERNARD, M. DELIPERI à MME OTTAVY,

Etaient absents :

Mme BIANCAMARIA, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. CAU, M. CASTELLANA, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	25
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. HABANI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20181105-2018_227-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2018
Affichage : 09/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 5 novembre 2018

Délibération N°2018/227

**Étude sur les potentialités en matière d'équipements dédiés
aux arts plastiques sur le territoire Ajaccien**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Ville d'expérimentation et de transition, Ajaccio a de nombreux atouts, tant par la qualité de son offre de services que par sa situation géographique et économique.

La Culture fait partie de ces catalyseurs d'énergies. En cela elle donne sens et cohérence au projet de territoire engagée par la Ville.

Sur la base de cette potentialité de développement réelle, la Ville d'Ajaccio affirme des ambitions fortes et renouvelées pour la politique culturelle et artistique.

Conformément à ses missions prioritaires liées à la diffusion et à la création artistique, le développement et l'élargissement des publics et l'amélioration des équipements culturels, la Ville d'Ajaccio prend le parti de conforter les socles de sa politique culturelle ; elle s'engage dans la réalisation d'une évaluation renforcée des activités et actions qui la composent, afin d'être en mesure d'opérer les requalifications et le redimensionnement éventuellement nécessaire.

Cette démarche volontariste déjà engagée dans le spectacle vivant se poursuit dans les domaines des arts plastiques.

Dans ce cadre, la ville d'Ajaccio souhaite, en parallèle de l'étude engagée dans le spectacle vivant, avoir une réflexion spécifique sur les arts plastiques par une politique de soutien à la rénovation et à la création d'équipements culturels adaptés aux besoins des artistes et à la demande de la population ajaccienne dans ce domaine.

Un état des lieux et un diagnostic des structures dédiées aux arts plastiques doit donc être réalisé. En effet, l'évaluation et l'expertise permettront d'objectiver les forces et les faiblesses en matière artistique et de mieux connaître l'offre en arts plastiques sur le territoire ajaccien.

La connaissance réelle de l'offre et des besoins est le préalable indispensable à la mise en place d'outils culturels performants et cohérents sur notre territoire.

Cette étude répond également à une attente de la Collectivité de Corse qui a exprimé le souhait que la Ville la réalise dans les meilleurs délais.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER le projet d'étude sur les potentialités en matière d'équipements dédiés aux arts plastiques sur le territoire ajaccien.

D'AUTORISER le Maire à solliciter une subvention auprès de la Collectivité de Corse pour le financement de cette étude dont le montant est estimé à 50 000€ et le taux de participation demandé à la Collectivité de Corse est de 50%.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Mme Simone GUERRINI, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 octobre 2018,

APPROUVE

À l'unanimité de ses membres présents et représentés

Le projet d'étude sur les potentialités en matière d'équipements dédiés aux arts plastiques sur le territoire ajaccien.

AUTORISE

Le Maire à solliciter une subvention auprès de la Collectivité de Corse pour le financement de cette étude dont le montant est estimé à 50 000€; le taux de participation demandé à la Collectivité de Corse est de 50%.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI